

Communiqué de presse de Rachel MAZUIR,
Sénateur de l'Ain et Président du Conseil général
Mardi 22 mars 2011

Compensations financières de l'Etat : recours du Département devant le Tribunal administratif

Le Conseil général a sollicité le Premier Ministre afin d'obtenir réparation du préjudice résultant pour le Département de l'Ain de compensations financières insuffisantes de la part de l'Etat suite aux transferts de charges et de compétences au titre des allocations de solidarité : revenu minimum d'insertion et revenu de solidarité active, prestation de compensation du handicap et allocation personnalisée d'autonomie.

Faute de suite favorable aux recours gracieux du Conseil général, celui-ci a demandé au Cabinet d'avocats Itinéraires Droit Public de bien vouloir former dès maintenant des recours indemnitaires devant le tribunal administratif de Lyon aux fins de condamner l'Etat à verser au Département les sommes dues, soit un total de 117 111 331,19 euros.

Contact presse
Conseil général de l'Ain - Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand - Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@cg01.fr www.ain.fr